

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CFCMMABN LAVAL C.AFFAIRES 72/61 9 PLACE ADRIEN TIRONNEAU CS 75505 72055 LE MANS CEDEX 2 déclare et atteste avoir reçu la somme de 25 000 €.

M MADRE Gilles, gérant de la société URBANE TERA, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 2 BOULEVARD DU BON PASTEUR 49100 ANGERS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	2 Boulevard du Bon Pasteur 49100 ANGERS
Nombre de parts	250
Montant versé	25 000 €

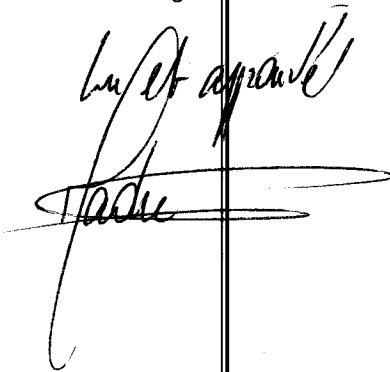
En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 15489 00383 00075484901 63 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 novembre 2011

Le déposant
("lu et approuvé")
signature

JST6


La banque
(cachet et signature)



CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL
Maine Anjou & Basse Normandie
43, Bd Volney
53083 LAVAL CEDEX 9
RCS LAVAL B 556 650 208